

REX PROPLETE RADIOLOGIQUE

Rappel de l'évènement du 19 et 23 Août sur le site d'ORANO MALVESI :

3 intervenants ont été contaminé interne sur le site d'ORANO Malvési.

Les 2 premiers intervenants effectuaient un changement d'un câble électrique alimentant l'extracteur de l'aspiration centralisée de la station d'échantillonnage.

Le moteur étant dans un caisson phonique, Ils ont enlevé la porte du caisson pour pouvoir accéder à celui-ci. En aucun cas ils ont accédé au circuit de ventilation mais malheureusement par rapport à la vétusté de l'installation, l'ambiance au niveau du moteur était contaminée.

En quittant la zone contrôlée, le contrôle de sorti de zone s'est avérée non conforme au niveau des vêtements de travail. Ils ont appelé le service Radioprotection. Ils ont été pris en charge : le premier intervenant a été contaminé au niveau du poignet et le second a été contaminé au niveau du ventre.

Les CRP du site les ont aidés à enlever leurs vêtements et ils leur ont fait prendre une douche.

Le 3^{ème} intervenant a été contaminé en perçant pour fixer un chemin de câble dans le même local. Sa contamination a été détectée que plusieurs jours après sa sortie, après analyse des urines de fin de chantier.

Causes ?

Les 2 premiers intervenants ont travaillé avec gants et surchaussures qui sont les conditions d'accès à l'atelier. Le risque de contamination dans le caisson de l'extracteur n'a pas été identifié en amont par ORANO.

Après son intervention, le personnel a replié son outillage sans contrôle, ni protection. Ils se sont contrôlés après avoir rangé le matériel et se sont trouvés contaminés sur les mains et au niveau vestimentaire. Ils ont contacté le service Radioprotection et ont été pris en charge pour une décontamination corporelle au niveau de l'infirmerie et un suivi radiotoxicologique.

Les contrôles réalisés dans la zone ont montré de la contamination labile au niveau du caisson de l'extracteur et sur l'outillage.

Les résultats du suivi radiotoxicologique ont montré une contamination interne des 3 intervenants.

Pour le 3^{ème} intervenant contaminé lors du perçage, la zone de perçage n'avait pas été décontaminée au préalable et aucun dépistage n'a été effectué avant travaux.

Conséquences ?

La dose engagée pour la personne la plus contaminée est de 0,5 mSv / 50 ans, Soit 10 micro Sv / an.

La dose engagée permet de déterminer les conséquences biologiques de l'irradiation causée par des matières radioactives, c'est-à-dire à l'intérieur de notre corps. Une dose engagée de 1 Sv provenant d'une source interne représente le même risque effectif que la même quantité de dose efficace de 1 Sv appliquée uniformément à l'ensemble du corps à partir d'une source externe.

Exclusion de zone sur le site pour les intervenants dans l'attente du retour à la normale des résultats de la contamination interne.

Retour d'expérience

Le bon contrôle, c'est vous, votre matériel et votre chantier

Risque de dépassement de la limite réglementaire =
interdiction de travail en Zone Contrôlée pendant 1 an !



Il faut toujours s'assurer de la non-contamination surfacique dans notre zone de travail en réalisant un dépistage ou en faisant réaliser un dépistage de contamination.

AVEZ-VOUS CONTRÔLÉ LE MATÉRIEL ?



Il faut toujours procéder à un dépistage de contamination de l'outillage en fin de chantier.

Je réalise ou je fais réaliser **SYSTÉMATIQUEMENT** un dépistage de contamination de mes outils et de mes vêtements lors du repli de chantier.

VOUS ÊTES-VOUS BIEN CONTRÔLÉ ?



Je dois limiter au maximum la production de déchets en zone contrôlée.

J'enlève dans la mesure du possible tout emballage de protection des matériels destinés à rentrer en zone contrôlée.

Il est interdit d'introduire en zones à déchets nucléaires du bois, des piles, des matières inflammables et des résines (sauf accord de l'exploitant).

En cas de doute, je contacte le responsable/correspondant déchet de l'installation ou le Service Radioprotection.